



Procédure d'annonce : À partir du 17 mars 2025 via www.easygov.swiss

Chère cliente, cher client,

L'application actuelle pour l'annonce des activités lucratives de courte durée ne sera plus disponible à partir du 14 mars 2025.

Dès le 17 mars 2025, vous pourrez effectuer vos déclarations exclusivement via le portail EasyGov.swiss - [Le guichet unique en ligne pour les entreprises](#). La procédure d'annonce et les informations demandées ne changent pas fondamentalement.

La nouvelle plateforme d'annonce comprendra une navigation améliorée. Conformément aux exigences légales, un profil pourra être créé par entreprise/employeur. Dans ce profil, vous pourrez autoriser d'autres personnes et accéder aux personnes et aux annonces enregistrées.

Préparation pour vous en tant que client

- Vous pouvez supprimer les employés qui ne sont plus nécessaires dans votre profil client.
- Si vous utilisez la procédure d'annonce en tant qu'entreprise/prestataire de services indépendant :
 - Siège en Suisse : Inscrivez-vous sur EasyGov.swiss et créez un compte d'organisation (si vous n'en avez pas encore).
 - Siège UE/AELE/UK : Inscrivez-vous sur EasyGov.swiss. Lors de l'inscription, vous pouvez également demander un numéro d'identification d'entreprise (IDE), qui sera absolument nécessaire pour utiliser la procédure d'annonce (sauf pour les particuliers).
- Si vous avez utilisé la procédure d'annonce en tant que particulier jusqu'à présent : Un enregistrement préalable sur EasyGov.swiss n'est pas possible. Vous pouvez vous inscrire pour la première fois à partir de la date de mise en service.

Première connexion et migration de vos données après la mise en service

- La migration se fera automatiquement. Lorsque vous utiliserez la nouvelle application pour la première fois, vous pourrez importer votre profil.
- Pour pouvoir importer ces données, vous aurez absolument besoin de votre nom d'utilisateur et vous devrez également avoir accès à l'adresse e-mail enregistrée dans votre profil d'annonce actuel
- Vous pourrez ensuite accéder à vos employés et aux confirmations d'annonces archivées. Sans ces informations, vous n'aurez plus accès aux confirmations d'annonce archivées ni aux employés enregistrés après la mise en service sur EasyGov.
- Un seul import est possible par profil d'annonce. Veuillez donc sauvegarder au préalable toutes les données et confirmations de déclaration afin d'éviter toute perte de données.

Sur EasyGov, toutes les informations dont vous avez besoin pour utiliser la procédure d'annonce seront disponibles après la mise en service. Vous trouverez des informations sur les autres services administratifs disponibles ainsi que sur l'utilisation générale d'EasyGov sur EasyGov.swiss

Veillez noter dès maintenant que la procédure d'annonce en ligne ne sera probablement pas disponible du vendredi 14 mars 2025 au lundi matin 17 mars 2025. Les heures de coupure exactes seront communiquées ultérieurement.

Pour des questions spécifiques sur EasyGov, veuillez contacter le support EasyGov. Vous trouverez les coordonnées sur [EasyGov.swiss](https://www.easygov.swiss).